

REUSSIR SON INSTALLATION

➤ OBJECTIFS

L'installation est souvent un moment passionnant mais difficile, qui pose beaucoup de questions. L'avocat, même s'il était depuis toujours en exercice libéral, devient le patron de son activité. Mais a-t-il été formé pour cela ?

L'objectif de la formation est d'aider les candidats à l'installation, de façon très pratique pour leur faire gagner un temps précieux et leur éviter les erreurs classiques de l'installation.

➤ PROGRAMME

1. Le projet professionnel et le business plan

- ◆ Clarifier son projet et définir son positionnement
- ◆ Faire l'état du besoin financier, de la situation de départ et réfléchir aux solutions de succès
- ◆ Mettre en place des outils de suivi simples mais efficaces

2. Préparer le développement d'un e clientèle

- ◆ Découvrir le nouveau client de l'avocat et ses motivations d'achat
- ◆ Savoir construire un plan d'action pour développer sa clientèle
- ◆ Maîtriser les discours utiles au développement de la clientèle

3. Organiser son temps

- ◆ Connaître les différentes missions d'un avocat-patron
- ◆ Savoir construire une routine d'organisation pour assurer le succès.

➤ MÉTHODOLOGIE ET OUTILS

Apport théorique de techniques et méthodes
Exercices d'application individuels ou en groupe
Etudes de cas pratiques
Entraînements situationnels



consult

Public concerné

Tout avocat ayant un projet d'installation ou s'étant installé depuis moins d'un an.

Acceptation des candidatures sur dossier.

Modalités

Durée :
3,5 jours

Horaires habituels
(adaptable selon pratiques
Ecole, Barreaux ou Cabinet) :

1er jour : de 14h00 à 17h30
2ème jour : de 9h30 à 17h30
3ème jour : de 9h30 à 17h30
4ème jour : de 9h30 à 17h30